

L' Agrégation du T. S. Sacrement



DANS la petite Notice sur l'Archiconfrérie du Saint Sacrement que connaissent nos Agrégés, et qui contient le sommaire des Indulgences de l'Œuvre, nous n'avons pu qu'indiquer brièvement une des faveurs les plus précieuses qui nous aient été accordées, à savoir, l'indulgence de la *Station du Saint Sacrement*. Cette indulgence que tous les Agrégés peuvent gagner, autant de fois qu'ils le désirent, moyennant une visite au Saint Sacrement et la récitation de six *Pater*, *Ave* et *Gloria Patri*, en renferme une infinité d'autres, et est à elle seule un véritable trésor de biens spirituels. En effet, elle donne droit à toutes les indulgences des Stations de Rome, de Jérusalem, de St-Jacques de Compostelle et de l'église de la Portioncule. — Nos Associés seront bien aises de connaître le détail et l'étendue de cette concession ; nous leur donnons ci-après la liste authentique des indulgences qu'elle renferme, au moins de celles qui sont connues nommément, car beaucoup d'autres, à raison même de leur nombre, ne peuvent être définies dans le détail. Toutes ces indulgences ont été communiqués à l'Agrégation du Très Saint Sacrement par un Rescrit de notre Saint Père Léon XIII en date du 16 Mai 1897.

Indulgences des Stations de Rome

Indulgences Plénières :

Le Saint jour de Noël ;
 Le Jeudi-Saint ;
 Le Saint jour de Pâques ;
 La fête de l'Ascension.

CONDITIONS : Confession, communion, visite à l'église et prière aux intentions du Souverain Pontife.

Indulgences Partielles :

Indulgences de trente ans et trente quarantaines :
 1er janvier, fête de la Circoncision ;